

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	05.02.2014		-	DEAS
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s):</b> Commission Police du commerce, établissements publics et tourisme	<b>Lié à:</b> ad 13.007
<b>Titre:</b> Projet de loi sur le développement du tourisme (LTour)	
<p><b>Contenu:</b></p> <p><b>Amendement de la commission</b></p> <p><b>Article 3</b></p> <p>Le Conseil d'Etat désigne le département responsable de la mise en œuvre de la présente loi (<i>suppression de: le département peut déléguer ses compétences à un service</i>).</p>	
<p><b>Motivation (facultatif):</b></p>	

